



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/26
16 février 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée : 8 – 12 mars 2021¹

PLANS D'ACTIVITES DES AGENCES BILATERALES POUR LA PERIODE 2021–2023

Introduction

1. Les agences bilatérales suivantes ont présenté des plans d'activités pour la période 2021–2023² à la 86^e réunion : Allemagne, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.³ Bien que l'Australie, l'Autriche, la France et l'Italie n'aient pas officiellement présenté de plan d'activités, le présent document contient un tableau indiquant la répartition des ressources pour ces pays, sur la base des activités associées aux plans de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH) approuvés en principe.

2. Les agences bilatérales prévoient des activités dans 19 pays visés à l'Article 5, à savoir : le Brésil, le Burkina Faso, la Chine, la Colombie, l'Égypte, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, la République islamique d'Iran, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Maurice, la Mongolie, la Namibie, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Seychelles et le Viet Nam ; et une activité régionale pour les pays

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

² Étant donné les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, les commentaires du Secrétariat relatifs à la communication initiale du plan d'activités des agences bilatérales pour la période 2021-2023 ont été traités lors de délibérations bilatérales et de nombreux échanges de messages électroniques. Toutes les questions ont reçu des réponses satisfaisantes.

³ Une coopération bilatérale peut être considérée comme une contribution au Fonds multilatéral jusqu'à une valeur de 20 pour cent du montant promis annuellement par un pays au Fonds. Le Comité exécutif a décidé de rester souple quant à l'année de prise en compte des projets bilatéraux, à condition que les agences bilatérales communiquent leurs plans d'activités au début de l'année, à temps pour permettre leur examen lors des délibérations relatives aux plans d'activités à la première réunion du Comité de l'année (décision 25/13(a)). La coopération bilatérale d'autres parties non visées à l'Article 5, telles que le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, la Suède, la Suisse et la Tchéquie n'a pas communiqué de plan d'activités et la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter en cas de telles communications.

insulaires du Pacifique à une valeur de 10 644 052 \$ US. Un montant supplémentaire de 913 965 \$ US serait demandé pour la période après 2023 comme indiqué dans le tableau 1.⁴

Tableau 1. Répartition des ressources dans les plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2021–2023 (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	5 149 316	1 749 466	2 568 040	9 466 822	892 495
PGEH phase II	193 230	0	0	193 230	21 470
Préparation du PGEH – phase III	25 000	0	0	25 000	0
Sous-total des activités pour le HCFC	5 367 546	1 749 466	2 568 040	9 685 052	913 965
Activités pour le HFC					
Plan de réduction progressive des HFC – préparation	959 000	0	0	959 000	0
Sous-total des activités pour le HFC	959 000	0	0	959 000	0
Total	6 326 546	1 749 466	2 568 040	10 644 052	913 965

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

OBSERVATIONS

3. Le Secrétariat a examiné le plan d'activités de chaque agence bilatérale, fournit des observations sur plusieurs des activités proposées et évalué la valeur des activités par rapport à leurs contributions annuelles annoncées.⁵

Australie

4. La répartition des ressources du plan d'activités de l'Australie pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 2. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée de l'Australie pour 2021 représentent 1 177 933 \$ US.

Tableau 2. Répartition des ressources pour l'Australie (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	0	0	0	0	152 497
Total	0	0	0	0	152 497

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

Autriche

5. La répartition des ressources du plan d'activités de l'Autriche pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 3. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période

⁴ Toutes les activités après 2023 sont pour la phase I approuvée des PGEH pour Maurice, la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles ; pour la phase II approuvée des PGEH pour la Chine, le Kenya et les pays insulaires du Pacifique ; et pour la nouvelle phase II du PGEH pour le Lesotho.

⁵ En l'absence d'une décision par les parties quant au niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023, et au vu de la décision XXXII/1, l'échelle des contributions pour le Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 a été supposé identique à celle de la période triennale 2018–2020.

2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée de l’Autriche pour 2021 représentent 362 900 \$ US ou 1 088 700 \$ US pour la période triennale 2021–2023. La valeur totale pour le plan d’activités de l’Autriche pour la période 2021–2023 représente 1 175 500 \$ US, ce qui entraînerait un dépassement des 20 pour cent de la contribution annoncée pour la période triennale de 86 800 \$ US. La surprogrammation potentielle a été portée à l’attention du gouvernement de l’Autriche et sera abordée une fois que les parties auront convenu du niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023.

Tableau 3. Répartition des ressources pour l’Autriche (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	391 833	0	783 667	1 175 500	0
Total	391 833	0	783 667	1 175 500	0

* Coûts d’appui à l’agence inclus.

France

6. La répartition des ressources du plan d’activités de la France pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 4. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée de la France pour 2021 représentent 2 449 100 \$ US.

Tableau 4. Répartition des ressources pour la France (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	0	0	671 075	671 075	99 685
Total	0	0	671 075	671 075	99 685

* Coûts d’appui à l’agence inclus.

Allemagne

7. La répartition des ressources du plan d’activités de l’Allemagne pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5. Répartition des ressources pour l’Allemagne (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	4 006 443	1 749 466	1 045 498	6 801 407	640 313
PGEH phase II	193 230	0	0	193 230	21 470
Préparation du PGEH – phase III	25 000	0	0	25 000	0
Sous-total des activités pour le HCFC	4 224 673	1 749 466	1 045 498	7 019 637	661 783
Activités pour le HFC					
Plan de réduction progressive des HFC – préparation	620 000	0	0	620 000	0
Sous-total des activités pour le HFC	620 000	0	0	620 000	0
Total	4 844 673	1 749 466	1 045 498	7 639 637	661 783

* Coûts d’appui à l’agence inclus.

8. Le plan d'activités de l'Allemagne comprend 7,44 millions \$ US pour les phases I et II approuvées des PGEH, dont 6,8 millions \$ US pour la période 2021–2023. Le Secrétariat propose un ajustement par la réduction de 220 000 \$ US pour après 2023, afin de refléter les montants approuvés en principe au titre des différents accords.

9. En outre, l'Allemagne a inclus un financement pour la phase II des PGEH pour les pays à faible volume de consommation (FVC) afin de satisfaire à une réduction de 67,5 pour cent représentant 214 700 \$ US, dont 21 470 \$ US sont pour après 2023, et un financement pour la préparation de la phase III des PGEH représentant 25 000 \$ US en 2021.

10. En ce qui concerne la préparation du plan de réduction progressive des HFC,⁶ l'Allemagne a inclus 620 000 \$ US pour six pays en 2021 (le Burkina Faso, l'Égypte, le Lesotho, le Libéria, Maurice et la Papouasie-Nouvelle-Guinée). La préparation de projet pour le Burkina Faso et Maurice a été communiquée à la 86^e réunion. Deux des six pays n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais ont soumis la lettre requise rédigée par leur gouvernement exprimant leur intention de faire de leur mieux pour ratifier ledit Amendement. Le Secrétariat propose des ajustements par la suppression des projets communiqués à la 86^e réunion et par la réduction de 407 259 \$ US pour 2021, afin de refléter la recevabilité du financement maximal conformément à la décision 56/16(c).

11. Le tableau 6 présente les résultats des ajustements du plan d'activités de l'Allemagne proposés par le Secrétariat.

Tableau 6. Résultats des ajustements du plan d'activités de l'Allemagne (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	4 006 443	1 749 466	1 045 498	6 801 407	420 313
PGEH phase II	193 230	0	0	193 230	21 470
Préparation du PGEH – phase III	25 000	0	0	25 000	0
Sous-total des activités pour le HCFC	4 224 673	1 749 466	1 045 498	7 019 637	441 783
Activités pour le HFC					
Plan de réduction progressive des HFC – préparation	212 741	0	0	212 741	0
Sous-total des activités pour le HFC	212 741	0	0	212 741	0
Total	4 437 414	1 749 466	1 045 498	7 232 378	441 783

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

12. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée de l'Allemagne pour 2021 représentent 3 220 267 \$ US ou 9 660 800 \$ US pour la période triennale 2021–2023. La valeur totale pour le plan d'activités de l'Allemagne pour la période 2021–2023 représente 7 232 378 \$ US, ce qui est inférieur aux 20 pour cent de la contribution annoncée pour la période triennale de 2 428 422 \$ US.

⁶ Un financement pourrait être accordé pour la préparation de plans nationaux de mise en œuvre en vue de respecter les premières obligations de réduction dans le cadre de la réduction progressive des HFC, cinq ans avant ces obligations, au plus tôt, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays et conformément aux lignes directrices qui seront approuvées (décision 79/46(b)(iii)). De plus, la décision 84/46(f) a autorisé l'inclusion d'activités de préparation de la réduction progressive des HFC dans le plan d'activités pour les pays qui n'avaient pas ratifié l'Amendement de Kigali mais qui avaient présenté une lettre exprimant l'intention de leur gouvernement de faire de son mieux pour ratifier ledit Amendement.

Italie

13. La répartition des ressources du plan d'activités de l'Italie pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 7. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée de l'Italie pour 2021 représentent 1 889 100 \$ US.

Tableau 7. Répartition des ressources pour l'Italie (\$ US)*

Description	2021	2022	2023**	Total (2021–2023)
Activités pour le HCFC				
PGEH approuvés	264 840	0	0	264 840
Total	264 840	0	0	264 840

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

** Il n'y a aucune activité après 2023.

Japon

14. La répartition des ressources du plan d'activités du Japon pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 8. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée du Japon pour 2021 représentent 4 879 033 \$ US.

Tableau 8. Répartition des ressources pour le Japon (\$ US)*

Description	2021	2022	2023**	Total (2021–2023)
Activités pour le HCFC				
PGEH approuvés	486 200	0	67 800	554 000
Total	486 200	0	67 800	554 000

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

** Il n'y a aucune activité après 2023.

15. Le plan d'activités du Japon comprend 554 000 \$ US pour la phase II approuvée des PGEH pour la période 2021–2023. Le Secrétariat propose un ajustement par la réduction de 185 168 \$ US pour la période 2021–2023, afin de refléter les montants approuvés en principe au titre des différents accords.

16. Le tableau 9 présente les résultats des ajustements du plan d'activités du Japon proposés par le Secrétariat.

Tableau 9. Résultats des ajustements du plan d'activités du Japon (\$ US)*

Description	2021	2022	2023**	Total (2021–2023)
Activités pour le HCFC				
PGEH approuvés	301 032	0	67 800	368 832
Total	301 032	0	67 800	368 832

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

** Il n'y a aucune activité après 2023.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

17. La répartition des ressources dans le plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la période 2021–2023 est présentée dans le tableau 10. En supposant un niveau de contribution annoncée similaire à celui de la période 2018–2020, 20 pour cent de la contribution annuelle annoncée du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2021 représentent 2 249 500 \$ US.

Tableau 10. Répartition des ressources pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (\$ US)*

Description	2021	2022	2023**	Total (2021–2023)
Activités pour le HFC				
Plan de réduction progressive des HFC – préparation	339 000	0	0	339 000
Total	339 000	0	0	339 000

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

** Il n'y a aucune activité après 2023.

18. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a inclus 339 000 \$ US pour la préparation du plan de réduction progressive des HFC⁷ pour deux pays (Guatemala et Honduras). Le Guatemala n'a pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais a soumis la lettre requise rédigée par son gouvernement exprimant son intention de faire de son mieux pour ratifier ledit Amendement. Le Secrétariat propose un ajustement par la réduction de 84 750 \$ US pour 2021, afin de refléter la recevabilité du financement maximal conformément à la décision 56/16(c).

19. Le tableau 11 présente les résultats des ajustements du plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord proposés par le Secrétariat.

Tableau 11. Résultats des ajustements du plan d'activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (\$ US)*

Description	2021	2022	2023**	Total (2021–2023)
Activités pour le HCFC				
PGEH approuvés	254 250	0	0	254 250
Total	254 250	0	0	254 250

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

** Il n'y a aucune activité après 2023.

Ajustements des plans d'activité des agences bilatérales pour la période 2021–2023

20. Les ajustements du plan d'activités bilatéral pour la période 2021–2023 ont été fondés sur les décisions pertinentes du Comité exécutif. De nouveaux ajustements pourraient être nécessaires selon la décision à venir des parties quant au niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023.⁸

21. Après application des ajustements proposés ci-dessus, la valeur totale des plans d'activité des agences bilatérales pour 2021–2023 est de 9 966 875 \$ US comme indiqué dans le tableau 12. Ces ajustements ont été introduits dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2021–2023.⁹

⁷ Un financement pourrait être accordé pour la préparation de plans nationaux de mise en œuvre en vue de respecter les premières obligations de réduction dans le cadre de la réduction progressive des HFC, cinq ans avant ces obligations, au plus tôt, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays et conformément aux lignes directrices qui seront approuvées (décision 79/46(b)(iii)). De plus, la décision 84/46(f) a autorisé l'inclusion d'activités de préparation de la réduction progressive des HFC dans le plan d'activités pour les pays qui n'avaient pas ratifié l'Amendement de Kigali mais qui avaient présenté une lettre exprimant l'intention de leur gouvernement de faire de son mieux pour ratifier ledit amendement.

⁸ En l'absence d'une décision par les parties quant au niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023, et au vu de la décision XXXII/1, le budget indicatif pour la répartition des ressources du plan d'activités pour la période 2021–2023 a été supposé en fonction d'un niveau de réapprovisionnement identique à celui de la période triennale 2018–2020. Cette question est abordée dans l'UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25

Tableau 12. Répartition des ressources dans les plans d'activités ajustés des agences bilatérales pour 2021–2023 (\$ US)*

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
Activités pour le HCFC					
PGEH approuvés	4 964 148	1 749 466	2 568 040	9 281 654	672 495
PGEH phase II	193 230	0	0	193 230	21 470
Préparation du PGEH – phase III	25 000	0	0	25 000	0
Sous-total des activités pour le HCFC	5 182 378	1 749 466	2 568 040	9 499 884	693 965
Activités pour le HFC					
Plan de réduction progressive des HFC – préparation	466 991	0	0	466 991	0
Sous-total des activités pour le HFC	466 991	0	0	466 991	0
Total	5 649 369	1 749 466	2 568 040	9 966 875	693 965

* Coûts d'appui à l'agence inclus.

RECOMMANDATION

22. Le Comité exécutif peut souhaiter prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2021-2023 communiqués par les gouvernements de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/26.